

Arrêté du 31 juillet 2020 portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme du travail social au grade de licence et modifiant l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé et l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE DOMAINES DE COMPÉTENCES DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL RÉGI PAR L'ARRÊTÉ DU 29 JUIN 2004 RELATIF AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL ET BLOCS DE COMPÉTENCES DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL RÉGI PAR L'ARRÊTÉ DU 22 AOÛT 2018 RELATIF AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Diplôme d'Etat d'assistant de service social-arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social		
Domaines de compétences	Domaines de compétences	Blocs de compétences correspondants
DC1 Intervention professionnelle en travail social	DC1 Intervention professionnelle en travail social	Bloc de compétences n° 1 : Intervention sociale individuelle Bloc de compétences n° 2 : Intervention sociale collective
DC2 Expertise sociale	DC2 Analyse des questions sociales et de l'intervention professionnelle en travail social	Bloc de compétences n° 3 : Diagnostic social territorial Bloc de compétences n° 4 : Analyse de l'environnement social, familial et territorial
DC3 Communication professionnelle en travail social	DC3 Communication professionnelle	Bloc de compétences n° 5 : Expression et communication écrite et orale Bloc de compétences n° 6 : Communication professionnelle en travail social
DC4 Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelles	DC4 Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux	Bloc de compétences n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels Bloc de compétences n° 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

Ce tableau de correspondance est également applicable aux candidats ayant validé partiellement leurs domaines de compétences au titre de la validation des acquis de l'expérience.

**TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE DOMAINES DE COMPÉTENCES DU
 DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ RÉGI PAR L'ARRÊTÉ DU 20 JUIN
 2007 RELATIF AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ ET BLOCS DE
 COMPÉTENCES DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ RÉGI PAR
 L'ARRÊTÉ DU 22 AOÛT 2018 RELATIF AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR
 SPÉCIALISÉ**

Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé - arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé	Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé - arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé	
Domaines de compétences	Domaines de compétences	Blocs de compétences correspondants
DC1 Accompagnement social et éducatif spécialisé	DC1 La relation éducative spécialisée	Bloc de compétences n° 1 : Construction de la relation éducative Bloc de compétences n° 2 : Analyse de la construction d'un accompagnement éducatif
DC2 Conception et conduite de projet éducatif spécialisé	DC2 Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés	Bloc de compétences n° 3 : Implication de la personne ou du groupe dans son projet éducatif Bloc de compétences n° 4 : Conception et conduite d'un projet éducatif
DC3 Communication professionnelle	DC3 Communication professionnelle	Bloc de compétences n° 5 : Expression et communication écrite et orale Bloc de compétences n° 6 : Communication professionnelle en travail social
DC4 Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelles	DC4 Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux	Bloc de compétences n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels Bloc de compétences n° 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

Ce tableau de correspondance est également applicable aux candidats ayant validé partiellement leurs domaines de compétences au titre de la validation des acquis de l'expérience.

Annexe / Article

ANNEXE III / ANNEXE IX

**TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE DOMAINES DE COMPÉTENCES DU
 DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS RÉGI PAR L'ARRÊTÉ DU 16
 NOVEMBRE 2005 RELATIF AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS**

ET BLOCS DE COMPÉTENCES DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS RÉGI PAR L'ARRÊTÉ DU 22 AOÛT 2018 RELATIF AU DIPLÔME D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants - arrêté du 16 novembre 2005	Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants - arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants	
Domaines de compétences	Domaines de compétences	Blocs de compétences correspondants
DC1 Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille	DC1 Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille	Bloc de compétences n° 1 : Accompagnement individuel et collectif du jeune enfant Bloc de compétences n° 2 : Analyse de la construction d'un projet d'accompagnement de la famille
DC 2 Action éducative en direction du jeune enfant	DC 2 Action éducative en direction du jeune enfant	Bloc de compétences n° 3 : Conception et conduite du projet éducatif Bloc de compétences n° 4 : Prévention et santé du jeune enfant
DC3 Communication professionnelle	DC3 Communication professionnelle	Bloc de compétences n° 5 : Expression et communication écrite et orale Bloc de compétences n° 6 : Communication professionnelle en travail social
DC4 Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales	DC4 Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux	Bloc de compétences n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels Bloc de compétences n° 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires

Ce tableau de correspondance est également applicable aux candidats ayant validé partiellement leurs domaines de compétences au titre de la validation des acquis de l'expérience.

Fait le 31 juillet 2020.

Le ministre des solidarités et de la santé,

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de la cohésion sociale, V. Lasserre

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Pour la ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,

A.-S. Barthez